



## TESTS BREVET DE BASE et EX-QUALIF B

### BREVET DE BASE

- Le règlement de notre aéro-club prévoit, pour de meilleurs succès aux examens en particulier, que **tous** les élèves doivent se présenter au brevet de base au cours de leur formation au brevet de pilote privé (PPL) et avoir obtenu ce brevet de base avant d'effectuer une navigation solo en vue du brevet de pilote privé.
- De même **aucune** navigation en solo ne peut être effectuée si le pilote n'est pas titulaire de l'examen théorique correspondant au moins à la licence visée, cela pour les candidats au brevet de base et au brevet de pilote privé.
- Ce test, passé à l'intérieur du CLUB, doit toujours être effectué par un testeur désigné suivant l'ordre de la liste en vigueur des instructeurs du club. (Liste qui apparaît sur le système informatique). Et cela chacun son tour en se suivant. (Veuillez inscrire le nom de l'élève sur la liste accrochée dans le bureau instructeur)
  1. -Le testeur ne doit en aucun cas être l'instructeur responsable de la formation de l'élève.
  2. Dans le cas d'un élève posant problème (s), le Chef Pilote sera automatiquement pressenti pour avis.
  3. - Michèle Ménargues veillera au bon suivi de cette règle.

- |               |                       |
|---------------|-----------------------|
| 1. Artzner    | 12. Lamarche          |
| 2. Barbé      | 13. Langlois          |
| 3. Bureau     | 14. Lecomte           |
| 4. Coatmeur   | 15. Marocco           |
| 5. Corté      | 16. Petit             |
| 6. De Greef   | 17. Polacco           |
| 7. Denis      | 18. Richard           |
| 8. Deure      | 19. Robin             |
| 9. Grammont   | 20. Tiano             |
| 10. Jacquemin | 21. Trochain-Bertrand |
| 11. Jouanne   | 22. Vercoutère        |

### QUALIF Pas Variable-Train Rentrant

Même procédure pour les lachers sur machines de l'ex qualification de classe B. Cette habilitation marque une étape de PROGRES dans la vie aéronautique d'un pilote. Ne pas en profiter pour tirer le maximum d'enseignements serait dommage. Le contrôle de cet enseignement sera fait au cours d'un CONTRÔLE effectué dans l'ordre suivant par un autre instructeur que le formateur :

- 1): Le Chef Pilote (Cas particuliers), 2): Les salariés, 3) les bénévoles.

Nota : Le programme mis au point et édité à A.C.H.S. sera impérativement délivré au pilote instruit et suivi à la lettre.

**Le président : B.Choix**  
**Le Chef Pilote : M.Polacco**  
**Le chef Instructeur : E.Trochain-Bertrand**